

Stage d'observation en sciences psychologiques et de l'éducation du tronc commun (32 heures) et séminaire d'accompagnement

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

5.00 crédits

15.0 h

Q1



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !


| | |
|------------------------|---|
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Thèmes abordés | <ol style="list-style-type: none"> 1. Le métier d'enseignant dans le tronc commun (préscolaire, primaire, début du secondaire) : axe relationnel, axe social, axe enseignement, axe apprentissage, axe organisation de la classe 2. Les singularités des contextes scolaires 3. Le milieu scolaire (hors classe, lié à l'école) 4. Le projet professionnel, l'identité professionnelle et la réflexivité |
| Acquis d'apprentissage | <p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Identifier et analyser les différentes dimensions du métier d'enseignant en tenant compte du travail enseignant dans la classe et hors de la classe. 2 Identifier et analyser des dispositifs d'enseignement qui tiennent compte de la singularité des contextes scolaires, de la variété de profils des apprenants et des enjeux pédagogiques (inclusion et différenciation). 3 Proposer et justifier des modalités de transfert vers des pratiques adaptées à l'enseignement secondaire supérieur à partir des observations réalisées dans le cadre du stage. 4 Développer une attitude de praticien réflexif et exposer son projet professionnel en élaborant progressivement son identité professionnelle. <p>Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel AA du programme</p> <p>Eu égard au référentiel de compétences du programme de master en enseignement des sciences psychologiques et de l'éducation (sections 5), cette unité d'enseignement contribue au développement des compétences suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. c. Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de : <ol style="list-style-type: none"> i. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ; ii. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ; 3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 3.e. Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers : <ol style="list-style-type: none"> i. la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ; ii. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ; iii. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ; iv. la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, |

Université catholique de Louvain - Stage d'observation en sciences psychologiques et de l'éducation du tronc commun (32 heures) et séminaire d'accompagnement - cours-2025-lpsed9100
de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
v. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires.
4. Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
4.c. Construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

Faculté ou entité en charge:

EDUC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

| Intitulé du programme | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |
|---|---------|---------|-----------|---|
| Master [60] en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation | PSED2M5 | 5 | |  |